

Contrat de vente de saillie monte 2024
INVICTUS D'ELPHEN
Etalon Selle Français Approuvé à la monte AES et au SBS,
Production en Z, AES, SBS, SF iti et OC.

LE VENDEUR:

Mr METERREAU Olivier Elevage d'Elphen

Elphen 29530 PLONEVEZ DU FAOU

elphenelevage@gmail.com 06-81-62-34-14.

L'ACHETEUR:

NOM Prénom

Adresse:

Mail:

Tel:

Conditions particulières de vente

• L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

1ere Fraction: 6 doses de 3 paillettes.

Réservation (Frais techniques + frais d'envoi) : 350 € TTC +TVA applicable 5,5% (331,75e HT).

ET

• **2eme Fraction: Solde Poulain Vivant**

Solde au poulain vivant: 500 € TTC + TVA applicable 5,5% (473,93e HT) payable à la naissance (ou 12 mois après le dernier saut déclaré en cas d'absence de justificatif de non vacuité de la jument).

- La réservation de la carte est effective à compter de l'acceptation des conditions du présent contrat par l'Acheteur, et de l'encaissement de la réservation éventuelle,
- La saillie d'un étalon pour une jument est conditionnée à la signature préalable d'un contrat de saillie pour cette jument.

Conditions d'utilisation

Carte réservée pour la jument nom + numéro de SIRE :

Soit inséminée avec la semence de l'Étalon : pour la saison de monte 2024

Coordonnées du centre de mise en place ou seront envoyées les paillettes : **bien remplir les coordonnées du centre**

Nom

prénom

Adresse

TEL et MAIL

Date présumée de saillie ou d'insémination : _____

Conditions générales de vente:

- Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut, à jour des vaccinations réglementaires (Grippe et Rhino).
- L'acheteur de la saillie s'engage à respecter les obligations sanitaires générales régissant la monte,
- L'Elevage d'Elphen peut refuser une jument qui ne présenterait pas les garanties sanitaires suffisantes, sans remise en cause des sommes préalablement dues ou encaissées.
- Les frais de pension, de suivi gynécologique et de saillie ou d'insémination sont à la charge de l'acheteur et dus aux prestataires concernés. En aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur au haras/au centre de mise en place.

- A la réception du paiement complet de la génétique et des frais annexes, l'Elevage d'Elphen transmet à l'éleveur la déclaration de naissance. L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès du SIRE dans les 15 jours suivant la naissance, comme la réglementation française l'exige.
- Les paillettes restantes restent la propriété du vendeur. **l'utilisation en ICSI et la congélation d'embryons sont interdits.** Des contrats spécifiques sont disponibles.

Consentement éclairé de l'acheteur :

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

J'accepte les conditions du présent contrat et procède au règlement.

Fait en deux exemplaires **lieu et date :** ,

Le Vendeur Mr METERREAU

L'acheteur de la saillie,

Signature précédée de la mention manuscrite

« lu et approuvé »